



Nouvel Elan N° 53

www.mairie-chezysurmarne.fr



Bonnes vacances



Sommaire

Travaux.....	Page 3
☞ Hydroviticole	
☞ Assainissement	
Urbanisme ...	Page 4
☞ Rappel des règles générales	
☞ Raccordement électrique	Page 5
Budget 2011 ...	Page 7
☞ Comparaison des 4 taxes	
☞ Grandes masses du budget 2011	
☞ Tableau d'investissements	
☞ Subventions aux associations	
Restaurant scolaire et écoles.....	Page 12
☞ Alerte sanitaire Européenne	
☞ Essai de restauration	
☞ Fermeture de classe	
☞ Groupe élémentaire	
Environnement	Page 13
☞ Employés communaux	
☞ Plantations	
☞ Attention aux « vendeurs de rêves »	
☞ Prévention des risques	
Sirène	
Elagage	
Poste communale.....	Page 14
Associations	Page 15
☞ La P'tite Maison	
☞ Comité des fêtes	

Travaux

➤ Hydroviticole

Le dossier technique et administratif est pratiquement dans sa version définitive.



Pour l'implantation des bassins de rétention, il est obligatoire de reclasser les zones boisées classées. Malgré des négociations avec les services de l'Etat, une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est indispensable. Un appel à concurrence est en cours.

L'appel d'offres pour les travaux est lancé, l'ouverture des plis se fera dès la fin des vacances. Les travaux se réaliseront en plusieurs tranches en fonction des priorités et des financements.

L'enquête publique suivra et nous avons besoin du soutien de tous pour faire aboutir un des éléments du système de prévention de notre village contre les phénomènes de ruissellement.

➤ Assainissement

Collectif

Le respect de l'environnement est un axe majeur du Syndicat d'assainissement Chézy Azy Bonneil (SACAB).

Une nouvelle opération de contrôle est programmée pour vérifier la conformité des installations (150 en 2011/2012, fin 2013 tous les systèmes seront contrôlés).

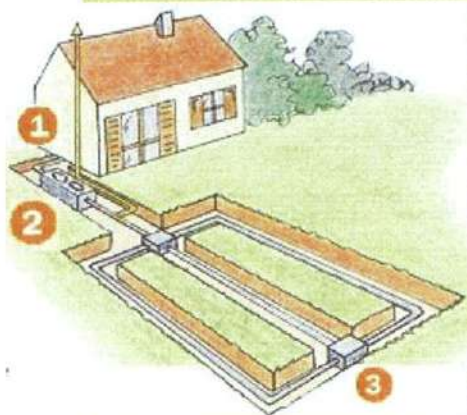
En cas de non-conformité selon la législation actuelle, vous avez un an pour vous mettre aux normes afin de ne plus être pollueur.

L'ensemble des industriels, artisans, commerçants et bâtiments communaux seront également contrôlés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Une autorisation de rejet leur sera délivrée dès la mise aux normes effectuée si besoin. L'absence de cette autorisation peut conduire à une fermeture administrative.



Non Collectif



46 foyers sur 64 ont répondu favorablement à la convention de travaux qui leur était proposée.

Le dossier de demande de subvention est en cours d'instruction à l'agence de l'eau, (réponse début juillet), dès l'accord de financement, nous lancerons les travaux, nous avons bon espoir pour l'acceptation de notre dossier.

Une réunion d'information publique vous sera proposée dès que nous aurons tous les éléments de réponses.

Le SACAB est la seule collectivité territoriale du Sud de l'Aisne à être aussi avancée sur le traitement de la pollution sur son territoire.

Urbanisme

➤ Rappel des règles générales

Pour tout aménagement de votre propriété (ravalement, changement des fenêtres, porte, garage, clôture...), les règlements de l'urbanisme vous obligent à faire une **déclaration préalable de travaux** même si vous remplacez à l'identique.



- Un **permis de construire** est obligatoire pour toutes constructions dont la surface est supérieure à 20 mètres².
- Une **déclaration de travaux** est suffisante lorsque la superficie est inférieure à 20m². Pour une superficie supérieure à 170 mètres², les plans doivent être réalisés par un architecte.

Les services de l'urbanisme départementaux font de plus en plus de contrôle, la commission urbanisme fait son travail au risque de vous contrarier. Il est évident qu'elle ne peut pas tout voir. Mais une déclaration est simple à faire. Cette déclaration vous ôtera le plaisir de faire ce qu'il vous plait sans autorisation «comportement typiquement français» mais elle peut vous éviter des problèmes par la suite pouvant aller jusqu'à la démolition

➤ Écoulement des eaux et ruissellement

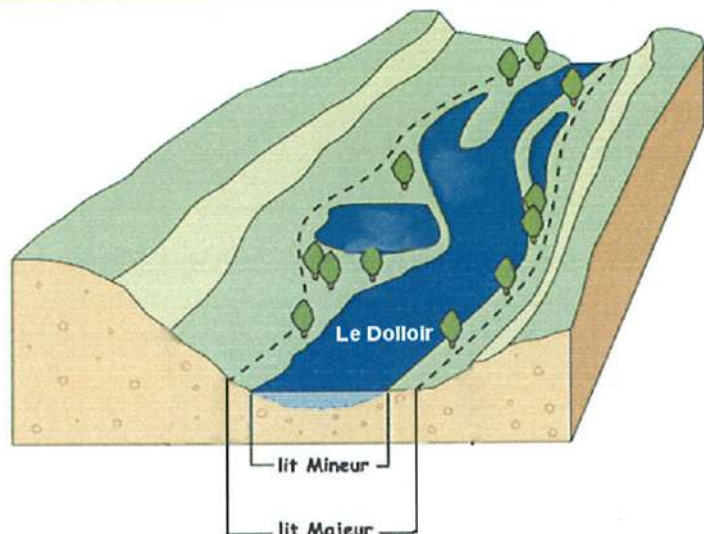
Le dépôt de « flottants » est interdit dans le lit mineur du Dolloir et fortement déconseillé dans le lit majeur (bois, déchets de tonte, mobilier urbain etc..).

La police de l'eau nous aide à maintenir et à appliquer ces règles.

Un dépôt ou remblai supérieur à 400 mètres³ est verbalisable immédiatement sans autre procédure. Pour un remblai inférieur, une procédure doit être mise en place mais elle aboutit toujours.

Lit mineur = limite des berges et de débordement.

Lit majeur = surface généralement recouverte en cas de crues dites « normales »





VOUS AVEZ OBTENU UN PERMIS DE CONSTRUIRE

PENSEZ AU RACCORDEMENT ELECTRIQUE

En fonction de la date d'emménagement prévue

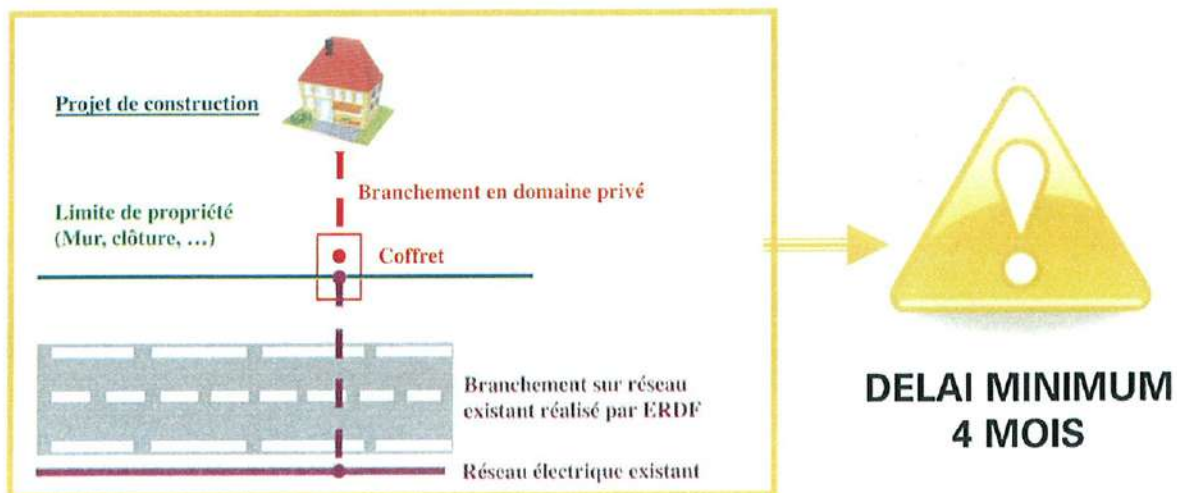
Contactez très rapidement ERDF à l'Accueil Raccordement Electricité
au 0 810 347 948

Un raccordement demande du temps

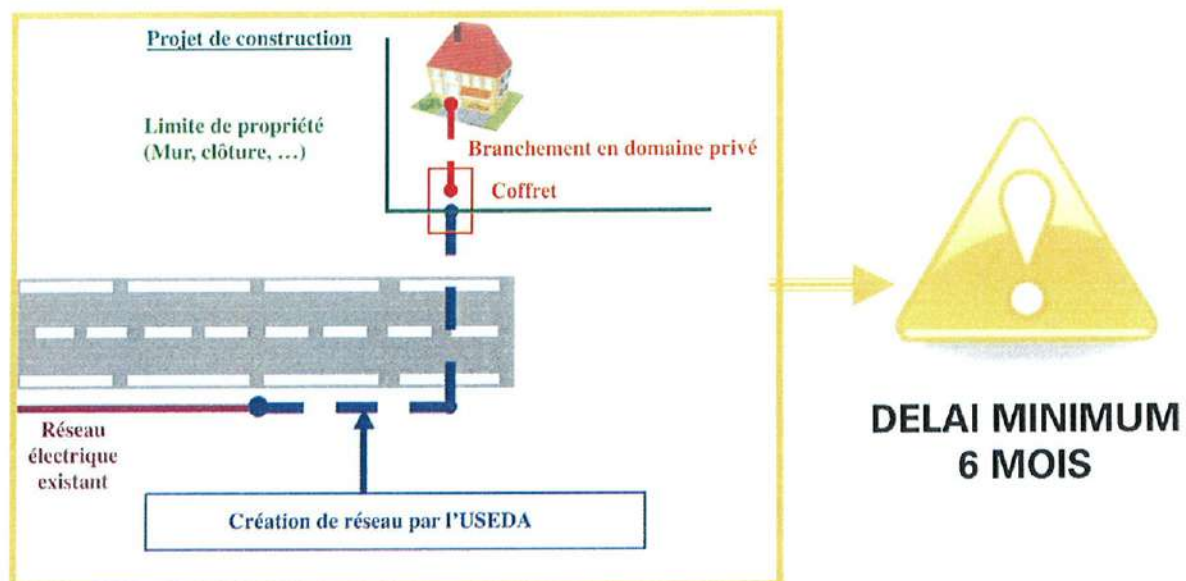


Les délais vont de 4 à 6 mois minimum en fonction de la situation de votre maison par rapport au réseau existant.

SIMPLE BRANCHEMENT : Réseau électrique PRÉSENT devant la parcelle.



EXTENSION : Réseau électrique ABSENT devant la parcelle.



UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L' AISNE

Rue Turgot - 02007 LAON CEDEX - Tél. 03 23 27 15 80 - Fax 03 23 27 15 81 - E-mail : useda@useda.fr

Document à usage informatif non contractuel

LES ETAPES DE VOTRE RACCORDEMENT ELECTRIQUE



Entre votre demande et la livraison de votre raccordement le délai est de 4 à 6 mois, en fonction de la complexité des travaux à réaliser.

1 Prendre contact avec ERDF au 0 810 347 948 ou par mail à : erdf-are-picardie@erdfdistribution.fr

Demander un dossier « demande de raccordement ».

2 Retourner le DOSSIER COMPLET à ERDF

Joindre à votre dossier « demande de raccordement » soigneusement rempli, tous les documents nécessaires. La liste de ces documents est fournie par ERDF.



2 possibilités pour obtenir l'électricité chez vous, en fonction de la situation de votre maison.

1. Nécessité de simple branchement :

ERDF réalise l'étude et vous **renvoie une proposition sous 10 jours** si un déplacement sur place n'est pas nécessaire.

2. Nécessité d'extention ET / OU de renforcement :

Sous 2 semaines, un technicien d'étude se rend sur place et évalue les travaux à réaliser dans la propriété en fonction de l'emplacement du coffret et de la distance du branchement jusqu'au réseau.

ERDF vous envoie une lettre pour vous informer qu'une extention ou un renforcement est à faire, ce qui nécessite le dépôt d'un permis de construire de la ligne électrique.

Les travaux d'extention sont réalisés par l'USEDA.

Tant que vous n'avez pas donné votre accord de régler votre contribution, le dossier est bloqué et l'USEDA ne peut pas réaliser les travaux.

Les délais dépendent du temps passé par les différents intervenants.

3 Après versement de votre contribution à l'USEDA

Vous devez reprendre contact avec ERDF pour l'établissement du devis de branchement dans le domaine privé. Un rendez-vous d'étude avec le client est organisé ou au vu des éléments du dossier, un devis est calculé.

Après réception de la proposition, vous avez 3 mois pour l'accepter et acquitter le montant de votre contribution financière.

4 Après envoi de votre accord et de votre paiement

- Choisir votre fournisseur d'électricité.
Liste des fournisseurs d'énergie au 0 810 112 212 ou www.energie-info.fr
- Entreprendre les démarches pour l'obtention de votre attestation de conformité (consuel) auprès de votre électricien.

5 Les travaux chez vous sont terminés

- Renvoyer à ERDF le coupon joint à votre devis ou téléphoner à l'Accueil. Raccordement Electricité au 0 810 347 948.
- ERDF planifie les travaux dans **un délai minimum de 6 semaines**.
- Quand ERDF a achevé le branchement, contacter votre fournisseur d'électricité pour demander la mise en service réalisée par ERDF sous 10 jours

ou appeler 15 jours avant la date souhaitée de mise en service pour ne pas cumuler les délais...

UNION DES SECTEURS D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'AISNE

Rue Turgot - 02007 LAON CEDEX - Tél. 03 23 27 15 80 - Fax 03 23 27 15 81 - E-mail : useda@useda.fr

Budget 2011

COMPARAISON DES 4 TAXES

	COMMUNALE		MOYENNE 2010	
	2010	2011	DEPARTEMENTALE	NATIONALE
TAXE HABITATION	25,13 %	25,38 %	24,91 %	23,54%
TAXE FONCIERE BATI	18,49%	18,67 %	21,43 %	19,67 %
TAXE FONCIERE NON BATI	22,12 %	22,34 %	30,77 %	48,18 %
TP <small>TAXE PROFESSIONNELLE</small> → Replacée par → CFE <small>COTISATION FONCIERE ENTREPRISE</small>	17,40 %	17,57 %	—	25,22 %

Quelques précisions sur l'évolution des pourcentages en 2011.

La réforme sur la suppression de la taxe professionnelle a impacté les 4 taxes au niveau des communes.

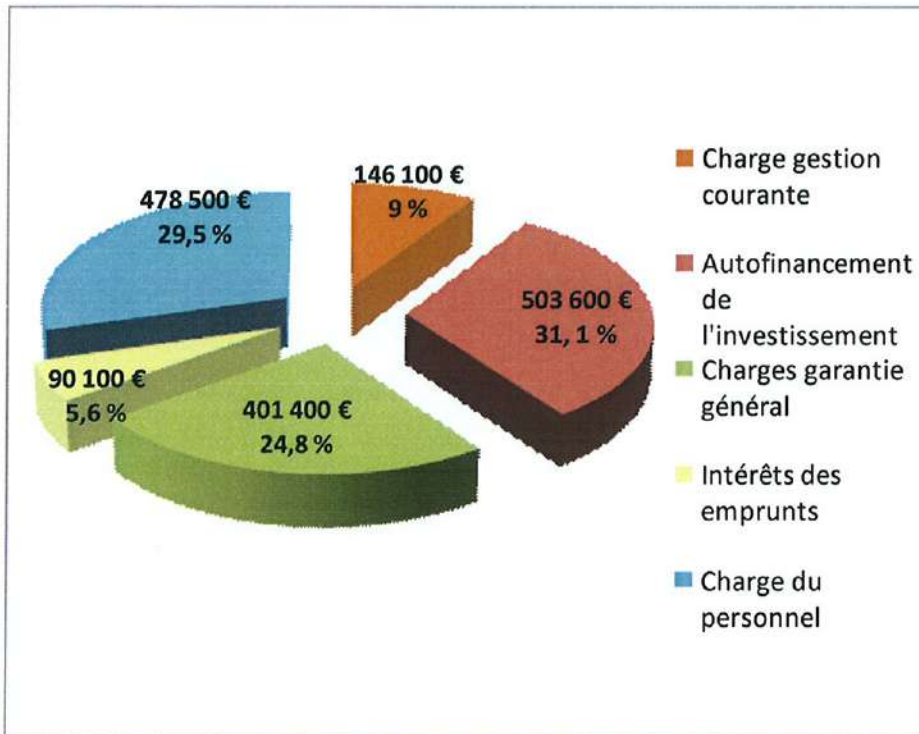
La taxe professionnelle est remplacée par la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Le produit correspondant à cette CFE étant plus faible, il a été compensé par une nouvelle répartition sur la taxe d'habitation sans augmenter la pression fiscale du contribuable, puisque la part Départementale et Régionale est supprimée.

Le conseil municipal a fait évoluer les pourcentages des 4 taxes de 1% en 2011.

Grandes Masses du Budget 2011

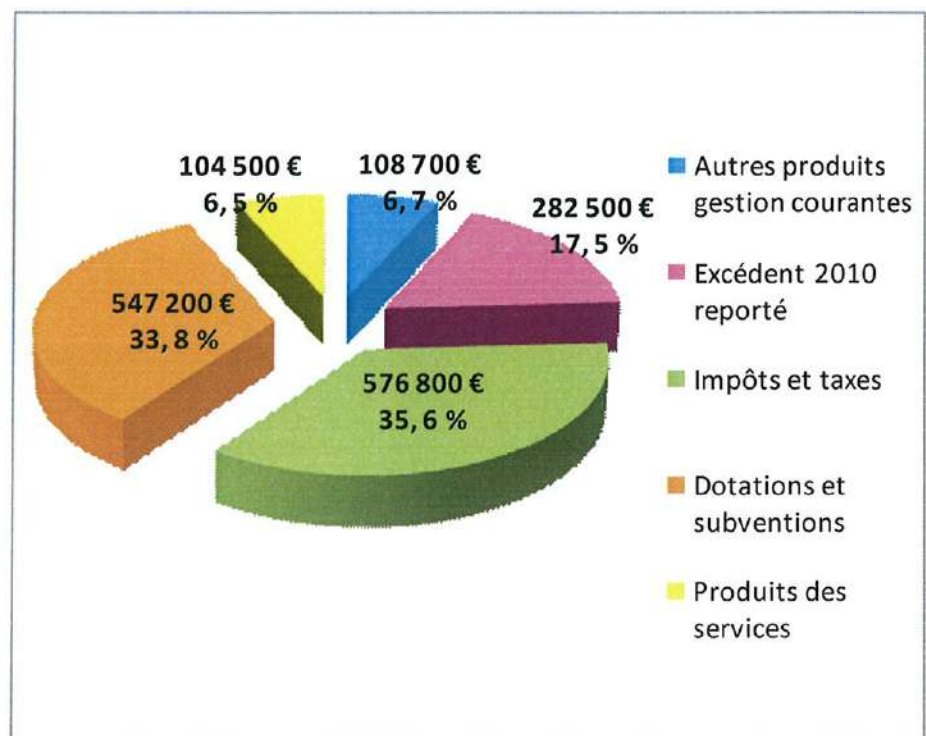
FONCTIONNEMENT

1 619 638 €

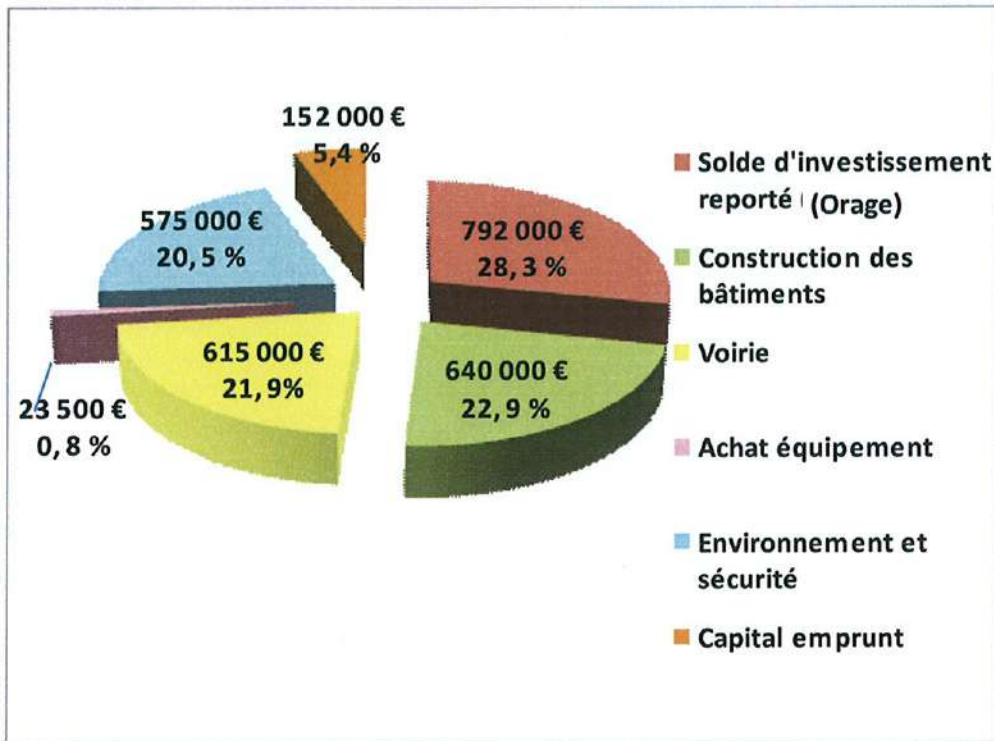


**D
E
P
E
N
S
E
S**

**R
E
C
E
T
T
E
S**



INVESTISSEMENT 2 797 694 €



**D
E
P
E
N
S
E
S**

**R
E
C
E
T
T
E
S**

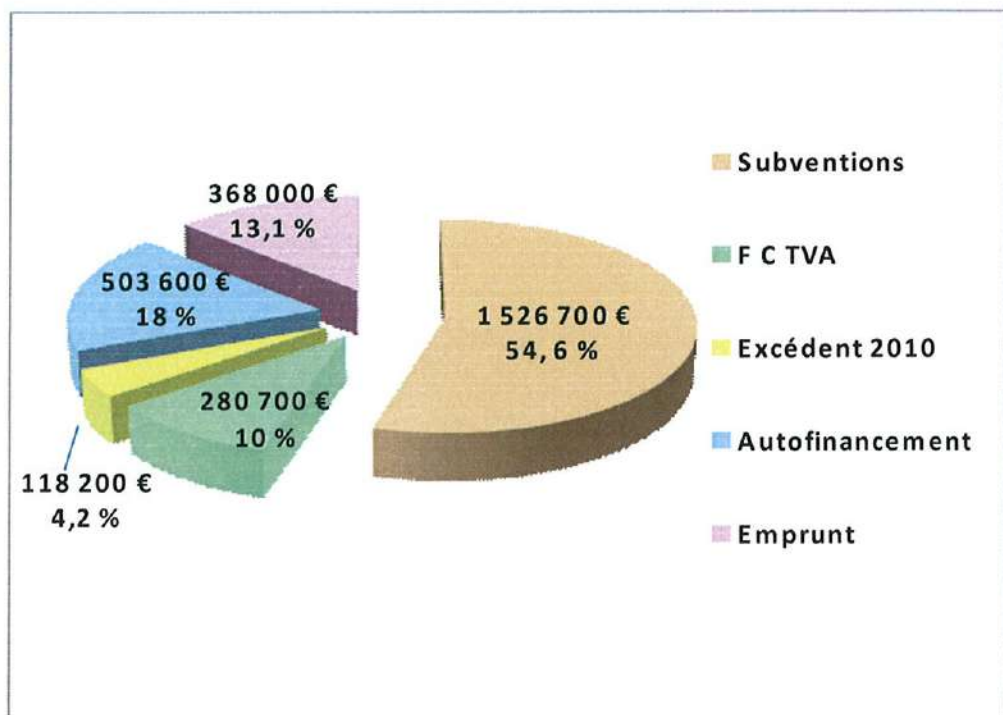


Tableau d'Investissement

2011 - 2012 - 2013

Années	Objet	Dépenses	Financement		
			Autofinancement	Subvention	Emprunt
2011	Solde travaux en cours (Av de la Gare, Travaux oranges, Place Mairie...)	1 060 000		1 054 000	0
	Ecole primaire = remplacement préfabriqué, construction 3 classes	500 000	130 000	215 000	155 000
	Voirie Route de la Marne, chemins etc ..	200 000	50 000	24 000	126 000
	Entretien bâtiments (église, accueil mairie...)	85 000	54 000	31 000	0
	Environnement sécurité (éclairage public, sirène)	50 000	15 000		35 000
	Achat matériel (cantine, mobilier école)	23 500	23 500		0
	Travaux hydroviticiles, Etude.	92 000	3 000	9 000	80 000
	Ecole maternelle, jeux	15 000	12 000	3 000	
	Ecole terrain multisport	50 000	29 000	21 000	
	Eclairage public (Route des Roches, Rue du Pothuis...)				
2012		72 000	30 000		42 000
	Centre Fievet, réfection du mur	50 000	50 000		
2013	1ère tranche hydroviticile 2012-2013				
		2 150 000	420 000	360 000	1 370 000

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2011

Associations Sociales	
Les amis de Coluche (Restaurant du cœur)	450 €
La Croix Rouge	150 €
Jamalv	150 €
Chats sans toi	150 €
ADICARE Institut du cœur	80 €
Secours catholique	80 €
La Picotterie	150 €
Diverses associations	310 €
Total	1 520 €
Associations Culturelles	
Comité des fêtes : - Animations	4200 €
- Feux d'artifice	1200 €
- Repas républicain:	800 €
- Noël des écoles	400 €
	6 600 €
Fanfare	2750 €
Club de la P'tite maison	400 €
Les Aînés du Dolloir	200 €
Si Chézy m'était conté	330 €
Les Peintres du Dolloir	300 €
Protecteur des poissons	300 €
Informatique en Omois	200 €
Total	11 080 €
Associations Sportives	
Football Club de Chézy sur Marne	2000 €
Judo Club	300 €
Tennis Club	600 €
SBT Tennis de table	300 €
Gym Féminine	300 €
Compagnie d'arc	200 €
Entente pétanque Chézy – Azy	100 €
Center dance	200 €
Potes en Ciel	200 €
Total	4 200 €
Associations diverses	
ACPG CATM	200 €
UCACM	0 €
ADEP	200 €
Total	500 €
Coopératives scolaires	
Coopérative scolaire élémentaire Chézy	600 €
Coopérative scolaire maternelle Chézy	400 €
Total	1 000 €
Total général	18 300 €

Restaurant scolaire et école

➤ Alerte sanitaire Européenne

La société API prestataire de services du restaurant scolaire a mis en place des mesures spéciales dès la mise en alerte sanitaire le jeudi 26 mai 2011 par la communauté européenne concernant la bactérie pathogène Escherichia coli.

Contrôles renforcés des fournisseurs de fruits et légumes (fournisseurs nationaux).

Par principe de précaution durant toute l'alerte, les produits présumés « suspects » n'ont pas été servis.

➤ Essai de restauration



Un essai self-service a été réalisé mi-juin.

Ce mode de prestation plaît aux enfants qui sont ainsi davantage acteurs et responsables.

Une étude de faisabilité est en cours par la société API prestataire de services. Les anciens locaux ne sont pas extensibles pour accueillir environ 25 enfants et les budgets des communes ne permettent pas leur agrandissement.

➤ Fermeture de classe

L'Inspection Académique a décidé de fermer une classe de maternelle dans notre regroupement pédagogique intercommunal. Elle demande aux maires concernés Azy et Chézy de choisir le site. Le conseil municipal a choisi de ne pas fermer Chézy, dans une suite logique et économique (pas de transport des élèves et repas, pas de dispersement des élèves etc..)

L'Inspection Académique devra prendre ses responsabilités.

Cependant, nous étudions le problème de l'emploi de nos salariés, nous serons reçus fin juin par le centre de gestion de Chauny. Cette suppression nous oblige à modifier l'emploi du temps de nos agents, l'amplitude de ces variations représente 50 heures de travail.

Dès maintenant nous avons commencé à réfléchir sur l'obligation de réorganisation des services de restauration, un déplacement de la salle de restaurant pourrait se faire vers le Centre Fievet (élèves de CM2).

➤ Groupe élémentaire

Construction des trois classes en remplacement des préfabriqués et en intégrant le bureau de direction.

L'appel d'offre est fructueux et en dessous des estimatifs, dans le cadre du réaménagement de la carte scolaire et du passage de la compétence éducation aux communauté de communes, les communes d'Azy sur Marne et de Bonneil pourraient demander à quitter notre regroupement dans le cadre de la réforme Territoriale.

A ce sujet nous avons questionné l'éducation nationale et la Préfecture pour éviter de faire un investissement qui serait inutile en cas de départ. En janvier, l'Inspection académique avait jugé opportun et donné un avis favorable à notre permis de construire.



Environnement

➤ Employés communaux

Depuis plusieurs années, nos employés d'entretien et espaces verts suivent régulièrement des stages de formation à l'utilisation des produits phytosanitaires et modes cultureux respectueux de l'environnement .

Ces formations nous ont naturellement conduit à limiter l'emploi de ces produits et actuellement un seul produit est utilisé avec modération, produit garanti BIO classement XI.



➤ Plantations

Malheureusement nous devons déplorer de nombreux vols de plantations (fleurs, arbustes..).

La commission fleurissement axe ses efforts sur des plantes vivaces et peu gourmandes en eau.

➤ Attention aux « vendeurs de rêves »

Vous êtes peut être démarché souvent par téléphone par des entreprises faisant référence aux grenelles de l'environnement, aux économies d'énergie se présentant avec le soutien de la mairie.

Le conseil municipal n'a donné aucune autorisation à ces différents organismes, ce n'est que du harcèlement commercial. Soyez vigilant et prévenez la mairie si vous en êtes victime.

➤ Prévention des risques

L'étude de marché concernant une sirène fixe et un système d'avertissement mobile est en cours de réalisation.

➤ Elagage des arbres

La commune a procédé à différents élagages d'arbres de ses propriétés pour sécuriser la circulation et la préservation des bâtiments (lotissement, pont du chemin de fer, rue de la libération..).

Poste Communale

En raison des vacances du personnel la poste sera fermée :

* **Les samedis 16 et 30 juillet 2011**

* **Les vendredis 15, 22 et 29 juillet 2011**

LA POSTE



Un audit sur la fréquentation du bureau par la clientèle est en cours, il pourrait conduire à de nouveaux aménagements d'horaires au cours du troisième trimestre.

Rappel des horaires de l'agence postale

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 13h30 à 16h15

Le mercredi (semaines impaires)

De 13h30 à 16h15

Le samedi (semaines paires)

De 9h00 à 11h45

Heures de levées du courrier

Du lundi au vendredi à 15h30

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 16h30
sans interruption

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Charly sur Marne

- Le **lundi** de 15h à 17h30
- Le **mercredi** de 9h à 11h30
- Le **vendredi** de 14h à 17h30
- Le **samedi** de 9h à 18h30
(17h30 du 1er novembre au 1er mai)
- Le **dimanche** de 10h à 12h

Nous vous rappelons que l'accès est gratuit sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et qu'il est inutile de faire votre dépôt près des bennes à verres et papiers surtout Route de la Marne.

Associations

➤ La P'tite Maison

L'ASSOCIATION "LA P'TITE MAISON"

Organise sa sortie annuelle à LA RUCHE GOURMANDE dans l'Yonne

Dimanche 4 Septembre 2011



A l'arrivée à 12 h. Didou et Sébastien vous servent leur « Pêcher Mignon et sa gougère maison ».

A 12 h 30 Catherine vous accueille pour un repas gastronomique. La fée et son bourdon coquin viendront vous divertir à la fin du repas.

Ensuite à 15 h. Place au Spectacle.

Du chant en direct, des plumes, des strass, des costumes, du rire et de l'émotion.

Les tableaux, tour à tour romantiques, exotiques, toniques ou sexys, se succèdent dans une magie de couleurs au rythme de chansons interprétées en direct, et d'interludes aux accents orientaux, latinos, indous ou andalous.

Un spectacle unique que vous ne verrez pas ailleurs, digne des plus grands cabarets parisiens.

Départ à 9 h. Place de la Mairie de Chézy sur Marne

Retour vers 20 h.

Prix par personne : 80 € pour les non adhérents au Club (possibilité de payer en 2 chèques à la réservation).

Inscription : ASSOCIATION LA P'TITE MAISON - Mairie - 02570 CHEZY S/ MARNE

Renseignements : Mme MICHON Bernadette Tél. 03.23.82.80.80 (après 18 h)

➤ Le comité des fêtes

Mairie de Chézy sur Marne
et
Comité des Fêtes



INVITATION au REPAS REPUBLICAIN

Mercredi 13 JUILLET 2011

A l'occasion de la Fête Nationale

La Municipalité et le Comité des Fêtes

*ont le plaisir de vous inviter,
au traditionnel Repas Républicain.*

18h30 : Cérémonie aux Morts

19h00 : Aubade de la fanfare & apéritif
Centre Fiévet

20h00 : Pique nique républicain (sur réservation),
pesée du panier garni.

22h30 : Départ de la retraite aux flambeaux
Arrêt au kiosque à musique, Place des
faubourgs, rue de Harzé, puis retour.

23h30 : Feu d'artifice au stade

Soirée dansante Espace Pierre Eschard



Coupon réponse : Pour réserver votre participation, merci de déposer en mairie ce coupon réponse
(ou de le retourner par courrier, ou s'inscrire en ligne sur www.mairie-chezysurmarne.fr/)

Nom, Prénom : _____

Nbre de participants guernoillats... | | adultes (ou enfants >10ans) et | | enfants <10ans

Nbre de participants extérieurs ... | | adultes (ou enfants >10ans) et | | enfants <10ans

(pour les extérieurs, une participation de 13€ par adulte ou enfant >10ans sera demandée)

Votre adresse mail : _____

Réponse souhaitée pour le **lundi 4 juillet 2011.**